

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1484/SG/FIN. autorisant M. Basile Moskos à acquérir au nom et pour le compte de Mlle Hélène Moskos, une parcelle de terrain bâti sise à D'ibouti. plateau du Serpent.

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
29 octobre 1971

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro
10 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Basile Moskos est autorisé à acquérir, au nom et pour le compte de Mile Hélène Moskos, une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 480 mètres carrés, sise à Djibouti, plateau du Serpent, faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 890 au nom de l'Entreprise par G. Previterra S.A.R.L.